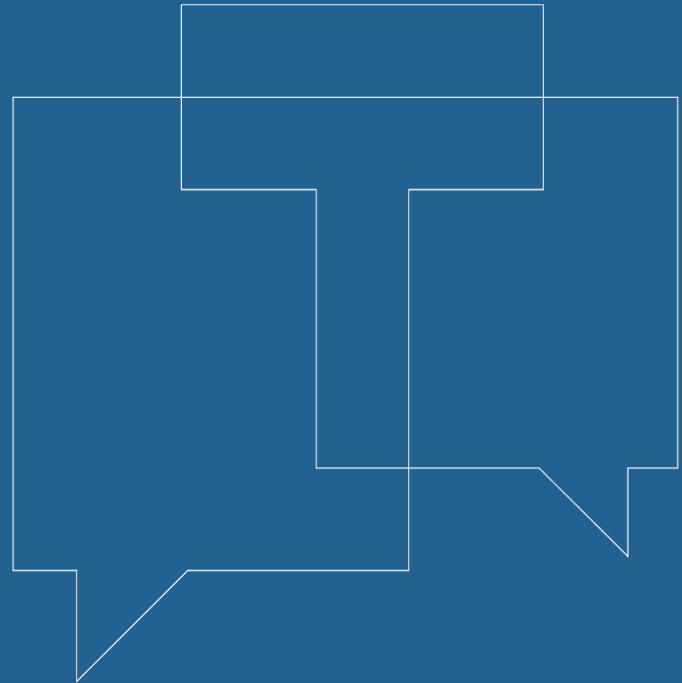


COMPTE RENDU DE RÉUNION/RENCONTRE

Comité de vigilance – 14 mai 2025

Préparé par: Transfert Environnement et société
4 juin 2025



Préparé pour :

COMITÉ DE VIGILANCE - RMR

Notes et faits saillants de la rencontre 14 mai 2025

(Version pour approuvée par les membres)

DÉTAILS	
Date et heure	14 mai 2025, 15 h à 17 h
Lieu	Salle de réunion – Lieu enfouissement technique (LET) Hébertville-Station
Plan de rencontre	› Lecture et adoption de l'ordre du jour › Échos du milieu › Actions de suivi et rappel des engagements › Suivi du Guide de cohabitation › Rapport annuel 2024 › Suivi des opérations 2024-2025 › Suivi du dossier du projet d'agrandissement
Membres du Comité présents	› Yvan Thériault › Micheline Lachance › Monique Laberge › Pascal Thivierge › Alexandra Dupéré › René Boutin (Teams) › Sébastien Sheehy (Teams)
Membres du Comité absents	› Léon Maltais › Sylvain Roy
RMR	› Mélanie Simard › Lisa Gauthier › Tony Côté
Transfert	› Marc-Olivier Fortin › Isabelle Gagnon

ACTIONS DE SUIVI ET ENGAGEMENTS
› Transmettre l'information quant à la proportion du potentiel total que représentent les 4500 élèves sensibilisés par le CREDD en 2024-2025. › Tenir une rencontre du Comité de vigilance à l'automne 2025. › Présenter, lors de chacune des rencontres du Comité de vigilance, un rapport des signalements des six mois précédents. › Transmettre aux membres le lien vers le formulaire de signalement en ligne. › Transmettre une carte de la zone tampon au président de l'Association des propriétaires du lac Bellevue. › Transmettre un questionnaire aux membres du Comité de vigilance afin de connaître leur rétroaction quant à la rencontre, ainsi que déterminer les sujets d'intérêt et le moment propice de la prochaine rencontre.

Ce document n'est pas un verbatim, il a pour objectif de résumer le plus fidèlement possible les principaux échanges et préoccupations soulevés lors de la rencontre et d'assurer les suivis demandés par le Comité.



LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Marc-Olivier Fortin, de la firme Transfert Environnement et Société (Transfert) et facilitateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres. Un tour de table est effectué, suite auquel sont rappelées quelques règles pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

L'ordre du jour est présenté. Le point *Échos du milieu* a été ajouté cette année. La mise à jour des statuts de fonctionnement du comité sera également abordée, bien qu'elle ne se trouve pas officiellement à l'ordre du jour.

ÉCHOS DU MILIEU

Marc-Olivier Fortin invite les membres du Comité à partager des éléments d'intérêt de leur secteur ou organisation.

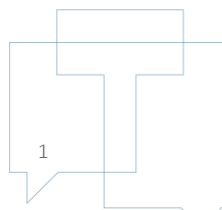
CREDD

Alexandra Dupéré, conseillère en environnement au Conseil régional en environnement et en développement durable (CREDD) du Saguenay – Lac-Saint-Jean, fait part des résultats de l'année 2024-2025 du projet *Pour une ÈRE solidaire* financé par la Régie des matières résiduelles (RMR), qui se tient dans les écoles primaires et secondaires de la région. Jusqu'à présent, 225 ateliers ont été offerts sur un objectif de 255. Une trentaine de plus se tiendra donc au cours du prochain mois. À la fin de la présente année scolaire, plus de 4 500 élèves auront ainsi été sensibilisés à la saine gestion des matières résiduelles. Il est également question du nouveau projet *Regard d'enfants*, dont résulte une exposition de photos prises par des enfants d'âge primaire lors de sorties en nature et qui se déroule jusqu'au 2 juin dans les bibliothèques municipales d'Alma et Hébertville-Station.

OBV Saguenay

Monique Laberge, présidente de l'Organisme de bassin versant (OBV) Saguenay, indique qu'un Forum sur l'eau tenu par les deux OBV de la région a eu lieu le 9 mai à Saint-Gédéon dans le cadre du Mois de l'eau.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
	QUESTION OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
1	Les 4 500 enfants sensibilisés par le CREDD représentent quel pourcentage du nombre qu'il était possible de rejoindre ?	CREDD Je n'ai pas le nombre, mais je vais chercher l'information et la transmettre avant la prochaine rencontre du Comité. Il faut préciser que les 4 500 jeunes représentent seulement la portion du Lac-Saint-Jean.



Action de suivi

- › Transmettre l'information quant à la proportion du potentiel total que représentent les 4500 élèves sensibilisés par le CREDD en 2024-2025.

STATUTS DE FONCTIONNEMENT

Les statuts et le fonctionnement du Comité, qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années, ont été mis à jour. La modification de certains aspects visait surtout à structurer davantage le Comité. Les engagements de la RMR y ont également été ajoutés. Un survol des principaux changements est effectué :

- Il est proposé de tenir deux rencontres annuellement au lieu d'une seule afin de pouvoir approfondir davantage certains sujets en lien avec les opérations de la RMR (ex. : eau, air, nuisances, faune aviaire). La proposition est acceptée et il est convenu de tenir la seconde rencontre à l'automne;
- Un quorum est fixé à cinq membres sur 10 afin d'assurer une représentativité acceptable;
- Un membre siégeant sur le Comité ne peut pas travailler pour la RMR ni être lié au premier degré à une personne employée par la RMR.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
2	Il me semble qu'il y avait davantage de rencontres auparavant.	RMR Il y en a déjà eu plus, lorsqu'il y a eu une problématique d'odeurs entre autres. Une rencontre spéciale a aussi été tenue concernant le projet d'agrandissement. Il s'agissait de rencontres ad hoc, mais la rencontre supplémentaire dont il est question aujourd'hui sera au calendrier. Il sera aussi possible d'en ajouter d'autres au besoin.
3	Il faudrait tenir la deuxième rencontre assez tôt à l'automne puisqu'il y aura des élections municipales qui risquent de provoquer des changements à la composition du comité.	
4	Des organismes gouvernementaux peuvent siéger au Comité ?	RMR Il pourrait, par exemple, y avoir le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Toutefois, il ne veut habituellement pas assister aux rencontres de comités de vigilance.
5	Les organismes comme le ministère sont membres actifs avec pouvoir votant ou sont observateurs ?	TRANSFERT Au point 2 qui concerne le mandat du Comité de vigilance, il était écrit « formé de représentants des citoyens, organismes du milieu, organismes gouvernementaux, d'élus et de fonctionnaires municipaux ». Les organismes gouvernementaux pourraient être supprimés, car s'ils participaient,



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
		ce serait à titre d'invités experts et n'auraient pas de pouvoir décisionnel.
6	Il est écrit « Constituer un espace de dialogue, de partage mutuel d'information ». Si quelqu'un ne partage pas une information au Comité, et que le Comité l'apprend, qu'est-ce qui arrive ?	TRANSFERT Ce n'est pas une obligation. Il s'agit d'un objectif que se donne le Comité. Un peu comme avec le point <i>Échos du milieu</i> , ce qui est souhaité est que l'information ne provienne pas seulement de la RMR.
7	Au point 4, j'écrirais « une information juste, utile, claire, synthétisée ». J'ajouterais le mot juste, dans le sens d'information exacte.	TRANSFERT Ce sera ajouté.
8	Nous ne sommes pas un comité légal comme un OBNL. Il faut donc, dans les rapports, indiquer que le Comité approuve et non qu'il adopte.	
9	Il aurait été bien que les changements soient indiqués en rouge ou surlignés pour faciliter la comparaison avec le document original.	TRANSFERT Absolument, c'est un bon commentaire.
10	« Faire profiter le Comité de leurs connaissances et de leur raisonnement ». Ne pourrait-on pas plutôt dire expertise au lieu de raisonnement ?	RMR Ce pourrait être indiqué « de leurs connaissances, de leur expertise et de leurs réflexions ».
11	« Suivre et participer aux activités externes ». Qu'est-ce qui arrive si on ne le fait pas ?	TRANSFERT Il faut comprendre que ce n'est pas un document légal. Ce sont des souhaits exprimés. La RMR valorise beaucoup le Comité de vigilance et vous consulte également sur des enjeux, comme l'agrandissement du site. Elle veut continuer à le faire. Cette phrase était inscrite pour que vous puissiez être disponibles pour d'autres activités, mais il n'y aura pas de conséquence si vous n'y êtes pas.
12	Que veut dire être une personne-ressource omni partiale ?	TRANSFERT Omni partial signifie être pour l'ensemble des parties. Si vous préférez neutre, le terme peut être changé.
13	Quelle est la durée du mandat ?	TRANSFERT Pour le moment, c'est volontaire. Il n'y a pas de mécanisme de remplacement. Si le Comité jugeait éventuellement qu'il est pertinent de fixer la durée du mandat à deux ou trois ans, il serait possible de le faire. RMR En fait c'est un siège qui est représenté. Ce n'est pas une personne.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
14	Pourrais-je me faire remplacer par quelqu'un d'autre de mon secteur si je ne peux pas assister ?	RMR Habituellement, les personnes qui sont au Comité ont été votées et ce sont elles les représentantes.
15	J'ai une recommandation : lorsqu'il y a un nouveau membre, lui envoyer systématiquement les statuts de fonctionnement.	TRANSFERT C'est une bonne suggestion. Elle sera ajoutée.
16	Les rencontres sont toujours animées par une firme? Pourquoi la RMR ne le fait pas elle-même ?	RMR C'est pour s'assurer que quelqu'un fait de la facilitation, pour apporter une expertise, que ce soit plus facile de ramener les discussions si certains éléments accrochent, et aussi pour rédiger un compte rendu neutre. Ils nous aident aussi pour la présentation, pour s'assurer que l'information est bien vulgarisée.

Action de suivi

- › Tenir une rencontre du Comité de vigilance à l'automne 2025.

ACTIONS DE SUIVI ET RAPPEL DES ENGAGEMENTS

Mélanie Simard, directrice des communications de la RMR, fait le suivi des engagements pris lors de la rencontre de mai 2024 du Comité de vigilance. **(Le tableau complet des actions de suivi et engagements est disponible en annexe 1 du présent document.)**

En ce qui concerne la possibilité d'utiliser le logiciel Vigil, l'option n'est pas retenue puisqu'il n'y a pas les ressources nécessaires dans les municipalités pour s'en occuper. Il avait été déterminé, lors de la dernière rencontre du Comité de vigilance, qu'en cas d'urgence, la RMR transmettrait l'information directement à la population. Comme il est difficile de conserver des listes d'envoi à jour, les membres sont sollicités afin de diffuser cette information dans leurs réseaux pertinents afin de s'assurer qu'elle atteigne le plus de gens concernés possible.

Pour ce qui est du partage d'un rapport régulier sur la réception et le traitement des signalements, la RMR avait démontré de l'ouverture. Elle demande aux membres de quelle façon et à quelle fréquence ils souhaitent recevoir ce rapport. Il est convenu qu'il sera présenté deux fois par année, lors des rencontres du Comité de vigilance.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
17	On parle ici de sécurité. À la quantité de centres d'appel existants, ce n'est pas quelque chose qui se sous-traiterait afin de s'assurer d'une couverture en cas d'urgence?	RMR S'il s'agissait vraiment d'une situation d'urgence extrême, impliquant un danger pour la santé publique, la Sécurité civile s'en occuperait. Sinon, c'est davantage pour aviser de problématiques, comme une fermeture de chemin en raison d'un bris. Il avait été proposé l'an dernier de rejoindre chaque représentant d'associations qui sont autour de la table afin qu'ils fassent le relai par le biais de canaux de communication disponibles, comme les groupes Facebook et Messenger.
18	Il ne faut seulement pas présumer que parce qu'on diffuse un message, les gens le reçoivent ou le voient par défaut.	
19	En ce qui concerne la raison pour laquelle nous voulions des rapports de signalement régulier, les gens voulaient être au courant pour ne pas signaler la même chose à plusieurs reprises.	RMR C'est correct de signaler tout de même. Plusieurs personnes faisant le même signalement nous indiquent qu'il y a un réel problème.

Action de suivi

- › Présenter, lors de chacune des rencontres du Comité de vigilance, un rapport des signalements des six mois précédents.

SUIVI DU GUIDE DE COHABITATION

Mélanie Simard effectue un retour sur les actions de suivi du *Guide de cohabitation*. (Les tableaux complets de suivi des actions sont disponibles en annexe 1 du présent document.)

Climat sonore

En ce qui concerne le dynamitage, il est précisé qu'aucun sautage n'est prévu pour l'année 2025. En 2024, l'entrepreneur avait initialement prévu de réaliser environ quatre sautages, chacun conçu pour fragmenter un volume d'environ 5 000 m³, afin d'atteindre le total de 20 000 m³. Toutefois, il a finalement opté pour une approche plus progressive, en répartissant les travaux sur 10 à 12 sautages de plus faible volume.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
20	Qu'avez-vous fait pour réduire les bruits de claquement de benne? Vous avez mis des caoutchoucs?	RMR Non, toutefois, nous avisons les opérateurs de camions de limiter autant que possible les claquements de panneaux lors du déchargement. Il est important de préciser que ce type de bruit ne survient que durant les travaux de construction, puisque les opérations régulières utilisent des panneaux hydrauliques, qui sont silencieux. Dans le cadre des travaux de construction, la RMR fait appel à des camionneurs artisans, sur lesquels nous avons moins de contrôle. Cela dit, chaque camionneur qui se présente au LET doit obligatoirement avoir suivi une séance d'induction d'accueil — une vidéo de 20 minutes qui couvre l'ensemble des règles de sécurité, incluant la consigne visant à éviter les claquements de bennes.

Gestion de la faune

Aucune question n'est soulevée.

Qualité de l'eau

En ce qui a trait à la vulgarisation des résultats de suivi de la qualité de l'eau, une fiche a été réalisée et sera envoyée par infolettre après la présentation au Comité de vigilance. Lors de la dernière rencontre, il a été question de réaliser des capsules vidéo plutôt que des fiches d'information sur le fonctionnement d'un LET et la gestion de l'eau. Ce sera réalisé d'ici la fin de cette année.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		
21	Lors de la rencontre récente du BAPE, certains membres ont parlé de la faune aquatique du lac Bellevue. Il serait pertinent d'évaluer un projet pour vérifier si les vibrations et les activités de dynamitage pourraient affecter le cheptel de poissons présent. À la suite du changement de présidence, l'Association des propriétaires du lac Bellevue n'a plus seulement comme objectif l'entretien du chemin, mais aussi la protection du lac. Il est envisagé d'installer éventuellement une ou deux frayères pour garder les poissons au lieu de faire seulement de l'ensemencement, dans une optique de développement durable. Nous allons donc nous reparler pour faire des évaluations au niveau du cheptel de poissons dans le lac.	

Qualité de l'air et odeurs

Le processus de traitement des signalements est rappelé. Après les difficultés rencontrées avec la firme en charge du site Internet de la RMR, l'organisation a trouvé quelqu'un en mesure de travailler avec la plateforme. On y retrouve donc maintenant une section sur le LET, sous l'onglet *Nos infrastructures*. En plus d'information sur le LET, on peut y consulter



l'entente en vigueur avec les partenaires que sont la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay, le *Guide de cohabitation* ainsi qu'un [formulaire permettant de faire des signalements en ligne](#). Les signalements peuvent être transmis par téléphone, par courriel ou via le formulaire en ligne. À la suite de la réception d'un signalement, la RMR effectue des vérifications, puis établit les causes. Une réponse est ensuite transmise à la personne émettrice du signalement, dans un délai de sept jours ouvrables.

Pour ce qui est de l'amélioration des systèmes de captation de biogaz, la RMR a ajouté des puits verticaux, des raccordements temporaires et une conduite transversale temporaire.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
22	Le formulaire pour les signalements est déjà en ligne?	RMR Oui. Le lien pourra vous être transmis après la rencontre.

Zone tampon

Des filets de rétention des déchets ont déjà été installés en 2023 et d'autres le seront prochainement.

En ce qui concerne les activités récréatives, il avait été convenu qu'aucun sentier officiel ne serait aménagé. Toutefois, la RMR permet la circulation non motorisée des résidents sur le site.

La RMR s'est engagée récemment à ensacher la protection de la zone tampon dans l'éventuel décret concernant l'agrandissement du LET.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
23	La protection de la zone tampon n'était pas déjà dans le décret de 2000?	RMR Certaines exigences étaient effectivement prévues dans le décret de 2000, notamment la mise en conservation du territoire au niveau de la MRC — une mesure qui a été appliquée. Toutefois, comme il ne s'agit plus de terres publiques, certaines options ne sont désormais plus applicables. Par exemple, les démarches pour créer un refuge faunique ou une réserve naturelle n'ont pas abouti : l'une de ces désignations ne s'applique pas aux terres privées, tandis que l'autre a été refusée par le ministère puisqu'elle repose sur une adhésion volontaire. En réponse à ces limites, il a plutôt été décidé de protéger une zone tampon constituée de trois secteurs dans lesquels aucun développement ne sera permis. La RMR pourra

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
	néanmoins intervenir au niveau du barrage du lac d'Hébertville, afin d'en assurer la sécurité.

Plan de mesures d'urgence

La RMR a mandaté un consultant afin de réaliser deux plans de mesures d'urgence (PMU), soit un pour la phase d'exploitation et l'autre pour la phase de construction. Ces plans couvrent les aspects humains, organisationnels et techniques liés à la gestion des situations d'urgence.

Les incidents potentiels sont divisés en trois niveaux : mineur (niveau 1), majeur (niveau 2), crise (niveau 3). Lors d'un incident de niveau 3, une cellule de crise est automatiquement formée, une alerte aux citoyens des secteurs environnants est lancée et la Sécurité civile est impliquée.

Les principaux risques identifiés sont les suivants : incendie, déversement d'hydrocarbures, de matières dangereuses et d'autres matières telles des polymères ou concentrés, fuite de gaz et de lixiviats, accident avec blessure ou décès, et glissement de terrain. Des fiches de consignes de sécurité ont été réalisées pour chacun des types d'incident/accident. Des mesures préventives ont également été mises en place : mise à l'essai du PMU, rencontres de santé-sécurité trois à quatre fois l'an, formations aux employés et équipements de protection individuels.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
24 C'est une mise à jour ou un nouveau plan de mesures d'urgence ?	RMR La RMR n'avait pas de PMU. Elle a travaillé pendant environ deux ans avec un consultant pour le réaliser.

Portrait des signalements

La RMR a reçu neuf signalements en 2024. Ils provenaient tous de résidents du lac Marco et étaient relatifs aux odeurs. Chacun des signalements est présenté, ainsi que la source et la raison de la problématique signalée. **(Le tableau complet est disponible en annexe 1 du présent document.)**

Mise à jour du *Guide de cohabitation*

Une mise à jour du *Guide de cohabitation*, qui en est à sa troisième année, sera réalisée à l'automne 2025. Une invitation sera transmise à l'ensemble des résidents voisins du LET afin qu'ils participent au processus.

Action de suivi

- › Transmettre aux membres le lien vers le formulaire de signalement en ligne.



RAPPORT ANNUEL 2024

L'équipe de la RMR présente le rapport annuel 2024. (Les tableaux contenant l'information détaillée ainsi que les données présentées sont disponibles à l'annexe 1 du présent document.)

Portrait de l'enfouissement

147851 tonnes de déchets ont été enfouies en 2024, soit un peu moins que l'année précédente. Le compostage a permis de détourner de l'enfouissement près de 20000 tonnes de matières organiques au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le recouvrement journalier a été augmenté significativement en 2024 par rapport aux années antérieures, à la suite d'avis du ministère à l'effet qu'il était insuffisant.

En ce qui concerne les industries, commerces et institutions (ICI), une hausse est constatée pour 2024. Celle-ci s'explique surtout par la fermeture des sites de dépôt de matériaux de construction, qui sont pratiquement inexistants pour le moment dans la région.

La quantité de matières enfouies a été en augmentation de 2020 à 2023. Jusqu'à présent, pour 2025, ces quantités sont inférieures aux courbes prévisionnelles.

Une vigie est effectuée en lien avec différentes catégories de matières reçues, dont les matières dangereuses, à l'aide de divers moyens de surveillances. Certaines matières sont ainsi refusées au LET.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
25	Comment se comparent les 20000 tonnes de matières organiques détournées en 2024 par rapport aux années précédentes?	RMR La RMR a commencé le compostage à la fin de 2020. On voit la diminution de matières résiduelles du secteur résidentiel d'environ 15000 tonnes de 2020 à 2024. Le 5000 tonnes de différence provient de matières qui ne venaient pas aux déchets. Par exemple, ce sont peut-être des gens qui compostent chez eux.
26	Pourriez-vous mentionner le fait que des entreprises locales qui réalisent des travaux ailleurs au Québec peuvent avoir fait augmenter la courbe? Ils reviennent dans la région et déchargent au site.	RMR La RMR a reçu 400 à 500 tonnes de déchets provenant de l'extérieur de la région. C'est une quantité mineure.
27	Quelle quantité peuvent représenter les déchets des bateaux?	RMR Pour les déchets internationaux, soit ceux des bateaux de croisière et des bateaux de Rio Tinto, il faut préciser que ce sont des déchets domestiques et non pas industriels. Ils représentent quelques centaines de tonnes.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
28	Ces données se situent où par rapport aux cibles du PGMR ? Est-ce qu'elles répondent aux attentes ?	RMR Non, elles sont au-dessous des attentes. La situation est semblable partout au Québec.
29	Est-ce que des actions seront faites pour la ségrégation des déchets de construction ?	RMR Des initiatives concrètes sont en cours. Un comité provincial, piloté par Recyc-Québec, a été mis en place afin de favoriser le réemploi des matériaux de construction. Plusieurs filières sont actuellement explorées pour détourner ces matériaux de l'enfouissement, notamment en privilégiant la déconstruction plutôt que la démolition. D'importants projets sont également à venir. La RMR joue un rôle de précurseur en la matière, notamment grâce aux trois quincailleries du Réemploi et aux actions menées dans le réseau des écocentres.
30	On se rend compte qu'il n'y a pas beaucoup de gens au courant de votre programme de récupération de piles et il peut être un moyen de financement pour les écoles par exemple. Serait-il possible de créer quelque chose de semblable avec les matériaux de construction ?	MEMBRE Il en existe beaucoup, par exemple pour le bardeau d'asphalte, mais il n'y a pas assez de points de dépôt. L'usine de revalorisation est à Montréal. Si le coût de transport pour amener la matière est trop élevé, ça ne fonctionne pas. RMR Parlant de piles, l'an dernier, la RMR a participé à un programme provincial dans ses sept écocentres pour la récupération de toutes les piles ensachées (brosses à dents électriques, vapoteuses, détecteurs de fumées, rasoirs électriques, etc.). Six mois de tests ont été effectués et maintenant, les écocentres acceptent ces piles ensachées. Ce n'est pas un volume énorme, mais cela a un fort impact environnemental de les détourner de l'enfouissement.
31	Le Lac-Saint-Jean a toujours été plus avant-gardiste. Est-ce que le Saguenay fait davantage d'efforts maintenant ?	RMR Ce ne sont pas les mêmes cibles, mais les PGMR poursuivent les mêmes objectifs. Le Saguenay fait aussi beaucoup de réemploi, par exemple avec La Maison de quartier. Il y a des PGMR peut-être plus ambitieux qu'auparavant.
32	Je pense qu'auparavant il y avait une entreprise au Saguenay qui récupérait le gypse.	RMR Elle n'existe plus.
33	Qu'est-ce qui se passe alors avec le gypse puisque vous le refusez ?	RMR Le gypse n'est pas entièrement refusé. Celui en provenance des centres de tri des résidus de

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
	construction, de rénovation et de démolition (CRD) — plus précisément la fraction fine, réduite en poudre — est refusé, car il réagit fortement au contact de l'eau, produisant des sulfates et du sulfure d'hydrogène (H ₂ S). En revanche, le gypse en morceaux est accepté, car il présente moins de risques, même s'il n'est pas idéal d'un point de vue environnemental. Ce matériau est toutefois toléré en l'absence de filière alternative, contrairement à la fraction fine, pour laquelle il existe des sites de traitement spécialisés.

Résultats des mesures des biogaz

Tout était conforme en ce qui a trait à la mesure des biogaz, tant dans les puits de surveillance que dans les bâtiments.

Cellules d'enfouissement

L'enfouissement est effectué dans les cellules 4 à 7. Des travaux de recouvrement final de 0,8 hectare ont été réalisés en 2024. Des puits verticaux seront ajoutés aux quatre existants au cours des prochaines années. Des efforts sont faits sur le plan des opérations afin de retarder le plus possible l'ouverture de nouvelles cellules, d'augmenter les surfaces recouvertes définitivement et de réduire la superficie exposée sans recouvrement final.

Suivi des eaux de lixiviation

Les volumes traités en 2024 sont semblables à ceux de 2023, soit près de 36 000 m³. Aucun lixiviat n'a été traité à l'externe. Les normes de qualité ont été conformes pendant toute l'année.

Suivi périodique des eaux souterraines

Quelques dépassements ponctuels se sont produits, surtout en ce qui concerne le fer, le manganèse, le sulfure, le nickel, les chlorures et un coliforme fécal pour lequel la RMR a reçu un avis de non-conformité. La RMR croit qu'une partie des chlorures pourrait provenir de lessivage des sels de déglacage de chemins.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
34 Qu'arrive-t-il lorsque vous recevez un avis de non-conformité ?	RMR Il faut déposer un plan correctif.

PFAS



Les PFAS, dont il est largement question dans les médias actuellement, sont appelés contaminant éternel parce qu'ils sont très résistants et qu'ils se dégradent très lentement. Il en existe plus de 4700 et ces matières sont utilisées depuis 75 ans dans une multitude d'objets courants (vêtements, produits de beauté, produits antitaches, etc.). Ils sont reconnus pour leur impact potentiel sur la santé, particulièrement les PFOA et PFOS. Des PFAS ont notamment été trouvés dans l'eau potable de l'arrondissement La Baie et à la Base militaire de Bagotville.

À la suite de la détection de concentrations de PFAS dans certains LET du Québec par le MELCCFP, la RMR a décidé de procéder à ses propres analyses dans son émissaire, lesquelles ont confirmé la présence de ces substances. Bien qu'aucun suivi ne soit actuellement exigé par le MELCCFP, la RMR a choisi d'agir de manière proactive en réalisant un suivi volontaire. Les prochaines étapes consisteront à assurer une veille stratégique sur les meilleures pratiques en matière de traitement des PFAS, un domaine encore peu développé technologiquement. La RMR est membre de l'Association des gestionnaires de LET, qui tiendra une rencontre à ce sujet en juin. Par ailleurs, la RMR exerce déjà un contrôle rigoureux sur les matières en amont et collabore avec une entreprise en voie de développer une technologie de traitement des PFAS. La RMR a d'ailleurs soumis sa candidature pour devenir site de démonstration de cette technologie, et une réponse est attendue au cours des prochaines semaines.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
35	Est-ce qu'il y a des PFAS dans le compost?	RMR On ne le sait pas encore. Une étude a été réalisée en Estrie et ils en ont trouvé en faible quantité. S'il y en a ici, il y en a aussi dans le compost que l'on achète en quincaillerie par exemple.
36	C'est une problématique comparable à celle des microbilles de plastique, que l'on retrouve dans l'eau potable et que nous ingérons, car elles sont trop petites pour être retenues par les systèmes de filtration actuels. La technologie disponible ne permet pas encore de les éliminer efficacement.	RMR Il s'agit de problématiques qui dépassent largement le cadre d'intervention de la RMR, mais des travaux de recherche sont en cours. La RMR souhaite demeurer à l'affût des avancées dans le domaine et, si possible, jouer un rôle de premier plan. Elle collabore étroitement avec le MELCCFP, qui est tenu informé des démarches en cours et qui travaille lui aussi à encadrer et gérer ces enjeux de la meilleure façon possible.

Suivi de la faune aviaire

Le suivi des goélands s'est poursuivi en 2024, avec une moyenne observée d'environ 1200 individus, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2023. Des pointes de fréquentation plus marquées ont également été notées. Cela dit, la situation semble montrer des signes d'amélioration cette année, en partie grâce à une intensification des mesures d'effarouchement. La RMR met notamment en œuvre des

interventions de pyrotechnie dès l'arrivée des goélands, dans le but de les dissuader le plus tôt possible.

La RMR a demandé aux résidents du lac Marco, après qu'ils ont eu signifié un accroissement de goélands, de noter certaines données, par exemple, le moment où ils sont observés et leur nombre, afin d'obtenir un portrait plus précis de la situation. Ceci a permis de constater que les goélands fréquentaient le lac Marco aux mêmes périodes où ils étaient observés au LET. La RMR s'est engagée à mettre à la disposition des résidents des dispositifs d'effarouchement. Une rencontre à ce sujet se tiendra sous peu.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
37	On parle des goélands sur le site ?	RMR Oui, sur le site.
38	Dans le rang 8 aussi nous en avons.	RMR Il y a toujours eu des goélands, même avant la présence du site. Ils aiment aller au champ. Mais il est clair que le LET est un attrait.
39	Le LET est la responsabilité de la RMR et la responsabilité des signalements est transférée aux gens qui habitent autour. Il me semble que cela n'a pas de sens de demander aux gens de noter la présence des goélands. Je crois que s'il y a du « monitoring » à faire, ce ne doit pas être imputable aux résidents, mais à la RMR.	RMR La RMR ne s'attend pas à ce que les gens passent leurs journées ou leurs soirées à observer les goélands, mais demande de noter s'ils en remarquent de plus en plus, car ce peut être une bonne indication de leur arrivée. Cela permet aussi de mieux comprendre pourquoi, par exemple, ils fréquentent le lac alors qu'ils n'y allaient pas auparavant. C'est simplement pour avoir des données afin d'être en mesure d'intervenir au mieux, selon ce qu'il est possible de faire.
40	TRANSFERT La réponse de la RMR semble indiquer qu'il n'est donc pas demandé de faire une tenue de livre des goélands.	RMR La RMR l'a demandé pendant une certaine période où elle a travaillé avec les résidents du lac Bellevue qui avaient vraiment signifié certains enjeux. Elle avait alors besoin de documentation et elle a rencontré les gens du lac Bellevue à 14 reprises pour comprendre le problème, donner des explications, monter un cartable. Les gens n'étaient pas obligés de le remplir, mais cela permettait à la RMR de connaître les problématiques et leur ampleur. Ce programme est terminé. Maintenant, les gens utilisent le formulaire de signalement comme pour les autres problématiques. La RMR ne veut pas exagérer sur ce qu'elle demande aux voisins, mais elle a besoin de cette aide. Ils sont ses yeux et ses oreilles.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
41	Il faut mesurer la responsabilité de chacun dans le processus. Nous allons continuer à collaborer, sinon nous aurions seulement l'impression de chialer, ce qui devient lourd.	RMR Le cahier n'est plus envoyé. Cela a effectivement été plus lourd, mais opportun à cette époque. Maintenant, le fonctionnement est différent.

Suivi des lacs

Le suivi des lacs a été effectué à deux reprises en 2024, car la présence de salmonelles et de deux autres bactéries a été détectée au lac Bellevue. Tout était rentré dans l'ordre à l'automne.

Avis de non-conformité

Deux avis de non-conformité ont été reçus l'an dernier, dont un pour ne pas avoir contacté le MELCCFP immédiatement, mais plutôt deux heures après le début d'un incendie survenu en avril. Le second était en lien avec la présence d'un coliforme fécal.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
42	Est-ce que les gens du ministère répondent lorsque vous appelez ?	RMR L'appel se fait à Urgence-Environnement et ils répondent toujours. Quelqu'un rappelle par la suite pour s'informer des détails.

SUIVI DES OPÉRATIONS 2024-2025

La cellule 8 a été réalisée en 2024. Son utilisation a débuté au cours de l'hiver dernier. Le dynamitage de la cellule 9 et d'une partie de la cellule 10 a également été effectué, après le déboisement et le décapage. Le dragage des boues du bassin d'accumulation a aussi été réalisé.

Très peu de travaux sont prévus en 2025, mis à part l'aménagement de conduites horizontales qui a lieu régulièrement, de légères réfections du chemin d'accès et de l'ensemencement de graminées.

SUIVI DU DOSSIER DU PROJET D'AGRANDISSEMENT

La séance d'information publique s'est tenue le 24 mars dernier. La période d'information publique a pris fin le 11 avril. La RMR a eu la confirmation non formelle qu'une audience du BAPE allait avoir lieu, probablement à la fin de l'été ou au début de l'automne. Elle est en attente de la confirmation formelle.

L'analyse du ministère se poursuit en parallèle. Si le projet est autorisé, le décret pourrait être obtenu dans la première moitié de l'année 2026.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
43	Habituellement, la soirée d'information et l'audience sont rapprochées.	RMR Oui, mais actuellement, le BAPE a beaucoup d'audiences et ce n'était pas possible. La RMR a aussi la contrainte des élections municipales de novembre, où elle risque de perdre une partie de son C.A., donc idéalement, il faudrait que ce soit assez tôt à l'automne, mais elle n'a pas le contrôle.
44	Avec l'agrandissement, le LET aura une durée de vie jusqu'à quand ?	RMR En considérant les tonnages actuels, l'agrandissement permettrait d'ajouter 25 à 30 ans à la durée de vie du site.
45	L'idéal est vraiment d'avoir de moins en moins de tonnage, pour que ce soit un jour le dernier LET.	RMR Tout à fait. Même que l'idéal serait qu'on ne remplisse pas toutes les cellules, mais actuellement, ce n'est pas le cas.

DIVERS

René Boutin, président de l'Association des propriétaires du lac Bellevue, demande une modélisation de la zone tampon prévue entre le lac Bellevue et le site afin de la présenter aux membres. La RMR indique qu'elle pourra lui transmettre une carte.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
46	Il y a la carte de la zone tampon, mais une question demeure : est-il prévu de laisser les lieux tels quels ou d'y effectuer des aménagements, par exemple en rehaussant le sol ou en installant un écran végétal ou physique, afin de renforcer la protection de cette zone tampon ? C'est cet aspect qui reste flou pour nous.	RMR La zone tampon est située sur la propriété de la RMR et est entièrement boisée. Le but est de ne pas la déboiser, de ne pas y faire de travaux. L'objectif est de la maintenir naturelle.
47	Pendant le développement des cellules, qui se rapprocheront éventuellement, la zone pré-tampon, sera laissée vierge comme elle l'est actuellement ?	RMR On parle ici de la zone où sont prévues les nouvelles cellules, mais qui n'est pas encore dynamitée. La RMR évite autant que possible de déboiser longtemps d'avance un secteur qu'elle n'a pas besoin d'exploiter. Elle travaille ainsi avec le site actuel et c'est ce qu'elle veut continuer de faire. Quelques cellules seront réalisées au départ, car de l'espace sera nécessaire pour la circulation des camions. Ensuite, elles seront développées une par une,

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
	QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
		toujours en ayant une cellule d'avance pour le dynamitage.
48	Si vous regardez les aménagements du MELCCFP autour des autoroutes, il y a souvent des zones de mur, même s'il y a du boisé en arrière. Des protections sont faites en prévision de la suite. Donc, dans cette section qui vous appartient, pendant le développement, est-ce qu'un aménagement est prévu ou serait-il pertinent d'y penser ?	RMR Le problème est que le site est en élévation. Le site projeté aurait 26 mètres de haut à partir du sol. La RMR l'a évalué, mais pour créer un mur qui bloquerait le bruit du côté du lac Bellevue, il faudrait créer une butte aussi haute et même un peu plus, avec une empreinte au sol énorme. La zone tampon ne pourrait même plus exister. C'est irréalisable, car il faudrait détruire ce que l'on souhaite protéger. La RMR n'est toutefois pas contre le fait d'évaluer d'autres solutions.
49	Nous ne recherchons pas la perfection, mais simplement de limiter les impacts de bruits, car ils sont réels et quotidiens.	RMR La RMR a travaillé sur la manière dont elle exploite ses cellules, de façon à garder un mur de roche. Elle a aussi beaucoup travaillé sur ses opérations. Il y a une foule de petites mesures qui peuvent aider à réduire le bruit.
50	Il faut alors mieux communiquer, présenter ce que vous faites pour rendre cela positif malgré le préjudice reconnu.	

Micheline Lachance, représentante du rang 8, demande où en est le projet de biogaz. La RMR fait savoir que celui-ci progresse. Elle a signé une entente l'an dernier et les confirmations de subventions sont attendues d'ici la fin de cet été. L'ingénierie sera ensuite lancée. L'objectif demeure d'injecter du biogaz dans le réseau d'Énergir d'ici la fin 2026 ou le début 2027. L'usine et le poste d'injection seront installés près de l'usine de traitement actuelle de la RMR, ce qui permettra de réduire les enjeux par rapport au voisinage, notamment le rang 8.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
	QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
51	Dans l'entente, y a-t-il des quantités minimales de gaz qui doivent être injectées à partir du LET, considérant que l'on vise à détourner les matières organiques ?	RMR Cela a été pris en compte sur les quantités de gaz produit. Il y a déjà de la matière organique au LET, qui dégagera du gaz pendant longtemps. Aussi, le projet, qui est d'une durée de 20 ans, est basé uniquement sur le site actuel. L'agrandissement potentiel n'a pas été considéré.
52	Donc, si on atteignait le détournement de 100 % des matières organiques, l'entente serait tout de même valable ?	RMR Oui. Seulement, il y aurait du gaz moins longtemps. Sur 20 ans, il est calculé qu'avec les prévisions de détournement actuelles, ce sera un projet intéressant.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
QUESTIONS OU COMMENTAIRES		RÉPONSES
53	Le site de L'Ascension produit-il du biogaz ?	RMR Il en produit, mais il n'y a pas de ligne de gaz naturel à proximité, ce qui est nécessaire sinon il faut le liquéfier et le transporter avant de le remettre sous forme gazeuse. Comme c'est un site qui est déjà fermé depuis plusieurs années, ce ne serait pas rentable. Le gaz qui y est produit est donc détruit.

Actions de suivi

- › Transmettre une carte de la zone tampon au président de l'Association des propriétaires du lac Bellevue.
- › Transmettre un questionnaire aux membres du Comité de vigilance afin de connaître leur rétroaction quant à la rencontre ainsi que déterminer les sujets d'intérêt et le moment propice de la prochaine rencontre.

La rencontre se termine à 16 h 48.



ANNEXE 1 – PRÉSENTATION



- LE RÔLE DE**
-  **TRANSFERT**
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ
- Veiller au respect du temps à titre de facilitateur;
 - Assurer que les informations sont présentées clairement;
 - Documenter les échanges et les questions;
 - Assurer un suivi pour les différents éléments en suspens.



Marc-Olivier Fortin
Directeur – Développement de partenariat



Isabelle Gagnon
Chargée de projet

QUELQUES BASES POUR UNE RENCONTRE RÉUSSIE



Les échanges se font avec respect et dans un esprit d'écoute.



Le temps de parole est partagé, restons concis pour que chaque personne puisse s'exprimer.



Les enjeux sont discutés de façon ouverte et transparente.



Les idées et questionnements de tous sont valides, il n'y a pas de mauvaises questions.



Ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Échos du milieu

Actions de suivi et rappel des engagements

Suivi du guide de cohabitation

Rapport annuel 2024

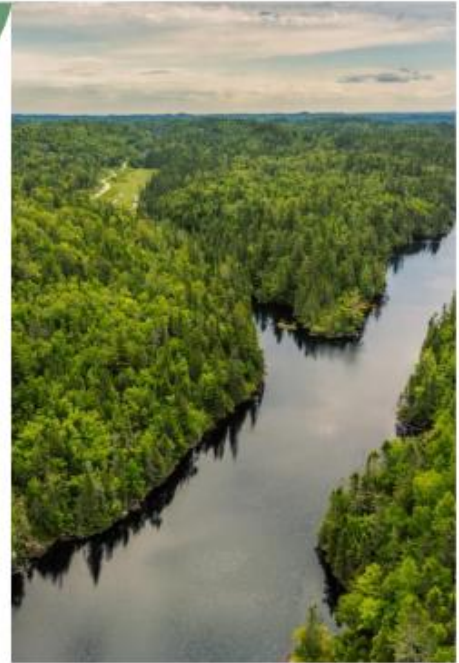
Suivi des opérations 2024-2025

Suivi du dossier du projet d'agrandissement

Échos du milieu

Tour de table

- Partagez les dernières nouvelles de vos organisations ou secteurs.
- Souhaitez-vous transmettre des informations ou des mises à jour au Comité?



Statuts fonctionnement

Engagements de la RMR:

- Partager avec les membres une information utile, claire, synthétisée et vulgarisée concernant les sujets abordés
- Répondre aux questions et aux suggestions du Comité dans un délai raisonnable
- Assurer le soutien nécessaire à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité, et assumer les coûts relatifs
- Diffuser dans la communauté l'information relative au Comité dont les comptes rendus des rencontres afin de témoigner de l'avancement des travaux du Comité



Statuts fonctionnement

Engagements des membres:

- Prendre connaissance de l'information et de la documentation relative aux travaux du Comité
- Faire profiter le Comité de leurs connaissances et de leur raisonnement
- Suivre et participer aux activités externes d'information et de consultation de la RMR
- Relayer des renseignements au sein de l'organisation qu'ils représentent lorsque c'est le cas
- Exercer leur mandat dans le meilleur intérêt de la collectivité



Statuts fonctionnement

Composition :

Siège	Organisation
Groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement	Organisme de bassin versant du Saguenay
Groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean
MRC où est situé le LET	Municipalité d'Hébertville-Station
Représentant des citoyens	Secteur lac Bellevue
Représentant des citoyens	Secteur lac Marco
Représentant des citoyens	Hébertville-Station
Représentant des citoyens	Secteur 8e Rang, Saint-Bruno
Municipalité locale où est situé le LET	Municipalité de Saint-Bruno
Municipalité locale où est situé le LET	Municipalité d'Hébertville-Station
Municipalité locale où est situé le LET	Municipalité de Larouche

Statuts fonctionnement

Règles de fonctionnement:

- Le Comité doit se réunir au moins une fois par année. Des rencontres supplémentaires peuvent avoir lieu dans une même année en fonction des besoins.
- Les rencontres sont animées et coordonnées par un facilitateur neutre.
- Avec l'accord de l'ensemble des membres, le Comité peut inviter d'autres organismes ou groupes à en faire partie et à désigner leur représentant.
- Si un membre s'absente lors de deux (2) réunions consécutives sans justification, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au Comité. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le Comité prend la décision quant au remplacement ou non du membre au sein du Comité.
- Le mandat du président s'échelonne sur une période de 2 ans. Une fois le mandat terminé, il revient au Comité de désigner un nouveau président, ou de reconduire le mandat du président sortant pour 2 années supplémentaires.
- Un compte rendu est rédigé par une ressource indépendante. Il est ensuite envoyé par courriel aux membres du Comité pour commentaires et acceptation. Une fois validé, ce compte rendu devient public.

Action de suivi et engagements

Action	Statut
Le point « Échos du milieu » sera ajouté comme élément récurrent de l'ordre du jour. Un rappel sera envoyé aux membres quelques jours avant la rencontre.	Réalisé
Si disponibles, les statistiques des programmes « pour une ERE » pourront être partagés lors de la prochaine rencontre.	Réalisé
En attendant une solution plus durable, les communications du Plan de mesures d'urgence se feront directement aux représentants du Comité de vigilance qui pourront transmettre l'information ou répondre aux questions dans leur secteur.	À rediscuter
Explorer la possibilité d'utiliser le logiciel Vigil employé par les municipalités pour la transmission d'informations liées au Plan de mesure d'urgence.	Réalisé. Après discussion avec des représentants des municipalités, cette idée n'a pas été retenue.
Envoi des résultats vulgarisés sur le suivi de la qualité de l'eau aux membres.	Sera présenté à cette rencontre.
Partager un rapport sur la réception et le traitement des signalements sur une base régulière aux membres du Comité de vigilance.	À définir

Suivi du guide de cohabitation



Suivi des actions

Climat sonore

Action	Suivi
Encourager l'utilisation d'alarmes de recul à bruit blanc sur les véhicules des partenaires et des clients.	Réalisé
Sensibiliser les opérateurs de véhicules au bruit généré lors du déchargement.	Réalisé
Favoriser l'utilisation de charges de dynamite moins puissantes et impliquer le comité de vigilance dans l'évaluation des scénarios du plan de dynamitage.	Pour les travaux de 2024, il a été convenu avec l'entrepreneur d'utiliser des charges de dynamite moins puissantes.

Gestion de la faune

Action	Suivi
Réaliser une surveillance de la faune aviaire en dehors des heures d'opération (fin de semaine) à l'aide d'une caméra.	Réalisé
Inclure les andains du centre de compostage dans la surveillance de la faune aviaire.	En continu.

Suivi des actions

Qualité de l'eau

Action	Suivi
Vulgariser les résultats du suivi de la qualité de l'eau et les diffuser aux trois secteurs.	Fiche d'information produite. Envoi prévu par infolettre après présentation au comité de vigilance.
Préparer des fiches d'information expliquant le fonctionnement d'un LET et la gestion des eaux.	Capsule d'information à produire d'ici la fin de l'année 2025.

Qualité de l'air et odeurs

Action	Suivi
Ajuster la recette de compostage afin de limiter les odeurs.	En continu
Produire des fiches d'information et des outils de vulgarisation sur la qualité de l'air.	En cours

Processus du traitement des signalements



Suivi des actions

Qualité de l'air et odeurs

Action	Suivi
Observer les meilleures pratiques et les nouvelles technologies pour améliorer les systèmes de captation des biogaz.	En continu (ex: ajout de puits verticaux et raccordements temporaires en 2023).
Procédure de communication avec les citoyens en cas d'incendie.	La RMR enverra un courriel via sa liste de distribution et au comité de vigilance.
Communication du plan de mesure d'urgence de la RMR mis à jour.	Plan d'urgence complété.

Zone tampon

Action	Suivi
Achat et installation de filets permanents de rétention des déchets.	Installés à l'automne 2023. D'autres à venir.
Identification des types d'activités récréatives permises aux résidents et des zones visées pour leur pratique.	Aucun aménagement de sentiers. La RMR n'empêchera pas la circulation non-motorisée sur sa propriété.
Création d'une fiducie de conservation.	Protection de la zone tampon à intégrer comme condition de décret.

Plan de mesures d'urgence

Prévention	Au moment de l'évènement	Après l'évènement
Humain		
- Familiariser les membres du personnel aux procédures en place - Former et informer les membres du personnel concerné de leurs responsabilités	Outiller efficacement les intervenants internes et externes ;	Refaire l'exercice annuellement et à chaque nouvel employé
Organisation		
- Préparer et mener les exercices de mesures d'urgence - Avoir un plan de rétablissement et de retour à la normale après un incident	Assurer et faciliter l'évacuation de tous les occupants	- Documenter et faire le suivi des incidents - Capitaliser sur le retour d'expérience.
Technique		
- Assurer la sécurité et la sauvegarde des membres du personnel et des visiteurs - Atténuer l'impact d'un sinistre potentiel - Identifier les situations d'urgences prévisibles - Prévenir la propagation d'un incendie ;	- Retarder la propagation d'un incendie ; - Atténuer l'impact d'un sinistre potentiel	Documenter et faire le suivi des incidents

Plan de mesures d'urgence : niveaux d'incidents

Niveau d'incident	Caractéristiques de l'incident		Réponse
	Étendue	Capacité de réponse	Gestion et prise en charge de l'incident
Niveau 1 (Incident mineur)	N'affecte pas les opérations normales.	Les intervenants internes sont disponibles et suffisants. Les équipements de protection sont suffisants afin de contrôler l'incident.	- Communication entre les intervenants internes et le Directeur du site; - Application des protocoles déjà établis; - Retour à la normale et suivi après la prise de contrôle de l'incident.
Niveau 2 (Incident majeur)	Affecte les opérations normales (impact technique et humain).	Les intervenants internes sont en quantité suffisante, mais une coordination est requise entre plusieurs parties afin de ne pas affecter les opérations ou les rétablir le plus rapidement possible.	- Le Directeur du site prend en charge les opérations; - La personne responsable à la balance gère les entrées et les sorties sur le site; - La reprise des opérations se fait selon le niveau de contrôle de l'incident; - Le coordonnateur PMU est informé de l'intervention.
Niveau 3 (Crise)	Affecte une grande partie des opérations ou freine complètement les opérations en cours et à venir. (Impact technique et humain).	Des orientations stratégiques ou des prises de décisions extraordinaires sont nécessaires afin de répondre à l'incident. Les hypothèses de travail sur lesquelles repose le plan de contrôle des activités pourraient ne pas être applicables.	- Le coordonnateur PMU est informé dans les plus brefs délais; - Le coordonnateur PMU mobilise la cellule de crise. Cette dernière se forme dans les plus brefs délais; - La cellule de gestion de crise prend en charge la gestion tactique et stratégique de l'incident; - Le niveau stratégique est constitué de membres du personnel de direction et certaines personnes jouant un rôle au sein de l'organisation; - Le niveau tactique est constitué des responsables de chaque corps d'intervention d'urgence.

Tableau 1 : Niveaux d'incidents d'urgence



Plan de mesures d'urgence

Alerte aux citoyens - Niveau 3

Objectif : informer les populations environnantes lors d'un sinistre pouvant les affecter.

Responsable : le responsable des communications établit une liste de contacts pour une diffusion rapide de l'information.

Zones ciblées :

- Lac Marco
- 8e Rang (partiellement)
- Lac Bellevue
- Municipalités d'Hébertville Station, Saint-Bruno et Larouche

Actions :

- Diffusion de l'information.
- Interpellation de la sécurité civile, si nécessaire.
- Suivi de l'évolution de la situation auprès des citoyens via les autorités municipales ou les médias.

Plan de mesures d'urgence

Principaux risques identifiés: en opération

- Incendie
- Déversement d'hydrocarbures
- Déversement de matières dangereuses
- Déversement autres matières (polymères, concentrés, etc.)
- Fuite de gaz
- Fuite de lixiviat
- Accident avec blessures ou décès



Plan de mesures d'urgence

Principaux risques identifiés: en construction

- Déversement d'hydrocarbures
- Déversement de matières dangereuses
- Déversement autres matières (polymères, concentrés, etc.)
- Fuite de gaz
- Fuite de lixiviats
- Glissement de terrain
- Incendie
- Accident avec blessures ou décès

Plan de mesures d'urgence

Exemple de consignes de sécurité

9.2.3. Incendie sur le front de déchets

Consignes de sécurité Incendie sur le front de déchets	
1. Restez calme.	
2. En restant en sécurité , identifier : la source et le type d'incendie, afin d'utiliser le mode d'extinction approprié.	
3. Aviser immédiatement le directeur du site ou le préposé à la balance en lui fournissant les informations suivantes : ➤ Son intensité (début, contrôlé, hors de contrôle, etc.); ➤ Le risque de propagation aux équipements ou aux bâtiments; ➤ La nature et la localisation de l'incendie.	
4. Se munir d'équipement d'extinction approprié selon l'ampleur de l'incendie : ➤ Procéder à l'extinction en attaquant la base des flammes; ➤ Appliquer généreusement de l'eau sur l'incendie.	
5. En restant en sécurité, si possible, à l'aide de la machinerie, creuser une tranchée afin de circonscire l'incendie en cours tout en arrosant le tour de la tranchée afin de ralentir la progression de l'incendie.	
6. Suivre les indications du directeur du site.	

Plan de mesures d'urgence

Mesures préventives:

- Mise à l'essai du plan de mesures d'urgence
- Réunions de santé-sécurité
- Formations
- Équipements de protection individuels

Portrait des signalements

La RMR a reçu 9 signalements en 2024 en lien avec le LET.

Date	Secteur	Nature du signalement	Source	Origine
5 février	Lac Marco	Odeurs	LET	Dispersion possible en raison des conditions météorologiques.
19 juillet	Lac Marco	Odeurs	LET	Pièce défectueuse de la torchère.
20 juillet	Lac Marco	Odeurs		Pièce défectueuse de la torchère.
4 août	Lac Marco	Odeurs	LET	Pièce défectueuse de la torchère.
13 août	Lac Marco	Odeurs		Arrêt de la torchère en raison de travaux (raccordement de conduites de biogaz).
14 août	Lac Marco	Odeurs	Centre de compostage	Éviter le retournement des andains dans des conditions climatiques favorables à la dispersion des odeurs vers le secteur.
16 septembre	Lac Marco	Odeurs	LET	Dispersion possible en raison des conditions météorologiques.
13 novembre	Lac Marco	Odeurs	LET	Arrêt de la torchère en raison de travaux (raccordement de conduites de biogaz).
29 novembre	Lac Marco	Odeurs	LET	Dispersion possible en raison des conditions météorologiques.

Mise à jour du guide de cohabitation

- Le processus prévoit une mise à jour du guide tous les trois ans.
- Une invitation à participer à cette démarche sera envoyée à l'ensemble des propriétaires voisins du LET.



GUIDE DE COHABITATION

Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean



TRANSPERT

Décembre 2022

Rapport annuel 2024



Portrait de l'enfouissement

Bilan de l'enfouissement par territoire, selon le secteur d'activités.

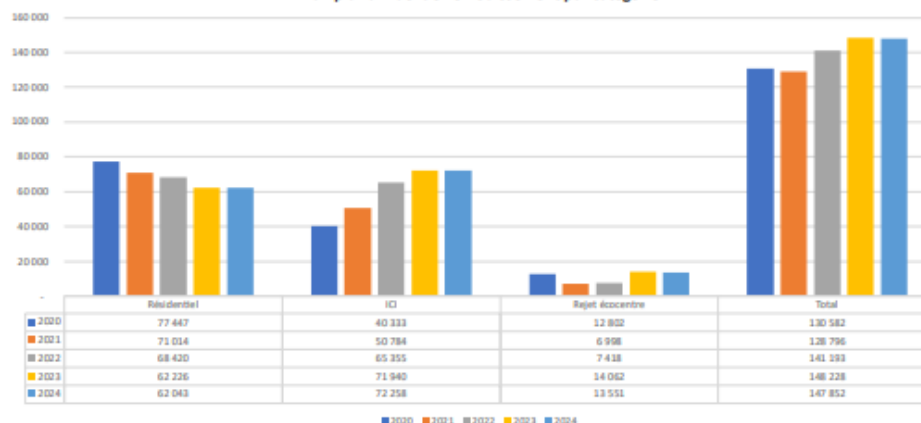
En 2024, 19 615 tonnes métriques de matières organiques ont été détournées.

Territoire	Résidentiel	ICI	Rejets d'écocentres	Total enfoui	Recouvrement	Total reçu
Lac-Saint-Jean	22 908	30 770	5 367		16 624	75 669
MRC du Fjord-du-Saguenay	6 160	3 013	630		2 662	12 465
Ville de Saguenay	32 484	37 957	7 554		37 444	115 439
Hors région	491	517	0		42	1 050
Total	62 043	72 257	13 551	147 851	56 772	204 623

Portrait de l'enfouissement

Bilan de l'enfouissement

Bilan pluriannuel de l'enfouissement par catégorie



Portrait de l'enfouissement

Suivi des matières reçues

La RMR assure une vigie des matières reçues au LET, incluant les informations du générateur, les données de la balance et l'observation du front de déchets.

Catégories	Types de matières (propriétés)	Outil de surveillance
Matières dangereuses	- Matières radioactives, combustibles, corrosives, explosives, gazeuses, inflammables et lixiviables - Résidus industriels dangereux (RID) - Résidus domestiques dangereux (RDD)	- Portail de détection de radioactivité - Refus des matières n'ayant pas été autorisées via le formulaire de déclaration et les certificats d'analyses qui démontrent les caractéristiques des matières.
Odeurs ou problèmes au niveau du traitement des lixiviats	- Résidus de coke - Résidus fins provenant des centres de tri de CRD (présence de particules de gypse riches en soufre) - Résidus contenant une concentration excessive de chlorures - Présence connue de PFAS	- Refus des matières non autorisées par la RMR via le formulaire de déclaration, et au besoin, sur la base des résultats d'analyses exigées. - Engagement formel auprès du MELCCFP. - Information transmise aux générateurs concernés.

Résultats mesures des biogaz dans les puits de surveillance

Tableau 3-1 Résultats d'analyse des gaz présent dans les puits de surveillance pour l'année 2024

Puits	Date et heure	Concentrations mesurées						Concentrations stabilisées						Pression statique	Pression barométrique	Température	Commentaire(s)
		CH ₄		CO ₂		O ₂		CH ₄		CO ₂		O ₂					
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)				
SB-1	2024-03-27 11:47	0.0	0.2	0.0	0.2	20.0	79.8	0.0	0.0	0.0	20.0	79.8	0.0	99.0	5		
SB-1	2024-06-21 08:30	0.0	0.2	0.0	0.2	20.6	79.2	0.0	0.0	0.0	20.6	79.2	0.0	100.1	15		
SB-1	2024-09-10 16:30	0.3	0.1	0.0	0.1	21.4	78.5	0.0	0.0	0.0	21.4	78.5	0.0	99.2	13		
SB-1	2024-11-27 10:00	0.0	0.0	0.0	0.0	21.7	78.3	0.0	0.0	0.0	21.7	78.3	0.0	99.1	13		
SB-2	2024-03-27 12:33	0.0	0.3	0.0	0.3	19.9	79.8	0.1	0.0	0.0	19.9	79.8	0.1	99.0	5		
SB-2	2024-06-21 06:15	0.0	0.4	0.0	0.4	18.8	80.8	0.2	0.0	0.0	18.8	80.8	0.2	100.1	15		
SB-2	2024-09-12 07:45	0.0	0.8	0.0	0.8	16.1	83.1	0.0	0.0	0.0	16.1	83.1	0.0	99.6	14		
SB-2	2024-11-27 06:51	0.0	0.1	0.0	0.1	21.4	78.5	0.0	0.0	0.0	21.4	78.5	0.0	99.1	14		
SB-3	2024-03-27 12:01	0.0	0.2	0.0	0.2	20.3	79.5	0.0	0.0	0.0	20.3	79.5	0.0	99.0	5		
SB-3	2024-06-21 08:14	0.0	0.1	0.0	0.1	20.8	79.1	0.4	0.0	0.0	20.8	79.1	0.4	100.1	15		
SB-3	2024-09-10 16:35	0.0	0.6	0.0	0.6	21.4	78.3	0.0	0.0	0.0	21.4	78.3	0.0	99.3	13		
SB-3	2024-11-27 14:22	0.0	0.1	0.0	0.1	22.0	77.9	0.0	0.0	0.0	22.0	77.9	0.0	99.2	13		
SB-4	2024-03-27 12:18	0.0	1.0	0.0	1.0	8.3	91.7	0.0	0.0	0.0	8.3	91.7	0.0	99.0	5		
SB-4	2024-06-21 08:41	0.0	1.2	0.0	0.9	15.5	84.5	0.0	0.0	0.0	15.5	84.5	0.0	100.1	15		
SB-4	2024-09-10 16:55	0.0	0.7	0.0	0.7	20.7	79.3	0.0	0.0	0.0	20.7	79.3	0.0	99.3	13		
SB-4	2024-11-27 14:33	0.0	0.7	0.0	0.2	21.7	78.1	0.0	0.0	0.0	21.7	78.1	0.0	99.2	13		
SB-5	2024-03-27 12:45	0.0	0.6	0.0	0.6	20.5	79.5	0.0	0.0	0.0	20.5	79.5	0.0	99.0	5		
SB-5	2024-06-21 08:28	0.0	1.3	0.0	1.3	18.6	81.4	0.0	0.0	0.0	18.6	81.4	0.0	100.1	15		
SB-5	2024-09-10 17:07	0.0	1.0	0.0	0.6	21.6	77.8	0.0	0.0	0.0	21.6	77.8	0.0	99.3	13		
SB-5	2024-11-27 14:47	0.0	0.7	0.0	0.3	21.8	77.9	0.0	0.0	0.0	21.8	77.9	0.0	99.2	13		

Résultats mesures des biogaz dans les bâtiments

Tableau 3-3 Échantillonnage de l'air ambiant à l'intérieur des bâtiments et infrastructures pour l'année 2024

Localisation	Date et heure	Concentration CH ₄ (ppmv)	Pression barométrique (kPa)	Température (°C)	Commentaire(s)
Accueil	2024-03-28 11:28	4	99,7	4	
Accueil	2024-06-21 09:50	3	100,1	15	
Accueil	2024-09-12 12:31	4	99,6	20	
Accueil	2024-11-27 12:31	3	98,2	0	
Traitement	2024-03-28 11:12	3	99,7	4	
Traitement	2024-06-21 09:52	2	100,1	15	
Traitement	2024-09-12 12:15	4	99,6	20	
Traitement	2024-11-27 12:15	9	98,2	0	
Compostage	2024-03-28 11:21	4	99,7	4	
Compostage	2024-06-21 09:57	3	100,1	15	
Compostage	2024-09-12 12:29	5	99,6	20	
Compostage	2024-11-27 12:29	5	98,2	0	

Portrait de l'enfouissement

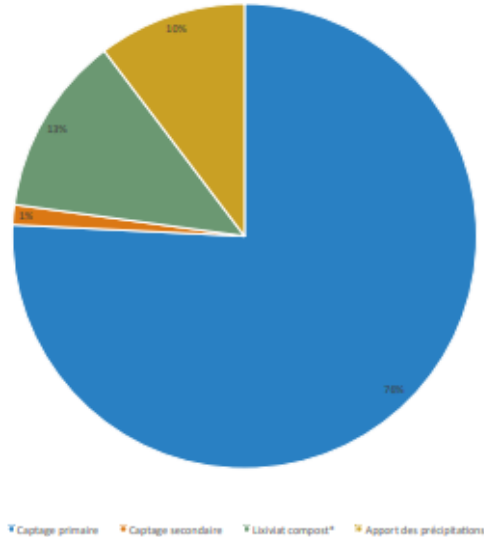
Gestion des cellules d'enfouissement

- Les cellules 4 à 7 sont actuellement utilisées pour l'enfouissement.
- En 2024, des travaux de recouvrement final ont été réalisés sur 0,8 hectare.
- Des puits verticaux seront ajoutés au cours des prochaines années.
- Des modifications aux opérations permettent :
 - de retarder l'ouverture de nouvelles cellules,
 - d'augmenter les surfaces recouvertes de façon définitive,
 - et de réduire la superficie exposée sans recouvrement final.

Suivi des eaux de lixiviation

Volumes de lixiviat captés, rejetés après traitement et accumulés

- 35 939 m³ ont été traités et envoyés à l'effluent.
- 0 m³ de lixiviat traité à l'externe.



Suivi des eaux de lixiviation

Suivi hebdomadaire

Suivis quotidiens à l'interne :

- Lixiviat brut
- Traitement biologique
- Traitement physico-chimique.

Suivis externes :

- Prélèvement hebdomadaire à l'effluent traité pour analyse en laboratoire accrédité par le MELCC (art. 53 du REIMR)
- Inspection de l'usine, ajustements du traitement et optimisation du procédé.

Les normes de qualité du lixiviat traité sont conformes pour l'ensemble de la période de référence (janvier à décembre 2024).

Suivi périodique des eaux souterraines

Dépassements ponctuels

- Fer (PO-9)
- Manganèse (PO-13)
- Nickel (PO-2Reloc)
- Chlorures (PO-2Reloc, PO-13)
- Sulfures (PO-1A)
- Coliformes fécaux (PO-1A)

Précisions

- Phénomènes déjà connus et documentés avant l'implantation du LET (teneurs naturelles).
- Les valeurs limites de l'article 57 ne s'appliquent pas au fer et au manganèse (article 58 du REIMR).
- La présence de chlorures est liée à l'utilisation d'abats-poussière et de fondants sur les chemins d'accès.



PFAS

- Les PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) regroupent plus de 4 700 composés chimiques utilisés par l'humain depuis les années 1950.
- On les retrouve dans divers produits en raison de leur résistance à l'eau et au feu.
- Certains PFAS sont reconnus pour leurs impacts potentiels sur la santé (ex:PFOA et PFOS).



PFAS

La présence de PFAS dans les eaux de surface et souterraines a récemment fait l'objet de reportages médiatiques. Par exemple:

- Des concentrations élevées ont été détectées dans l'eau potable de La Baie.
- Le MELCCFP a relevé des concentrations dans certains lieux d'enfouissement technique au Québec.



PFAS

De manière proactive et volontaire, l'équipe de la RMR a initié des analyses des PFAS dans l'émissaire de rejet.

- Résultats préliminaires : des composés ont été détectés à l'effluent final.

À noter : le MELCCFP ne demande actuellement aucun suivi des PFAS dans le cadre du REIMR.



PFAS

Actions:

- Contrôle renforcé à l'entrée du site, notamment pour des matériaux à risque élevé (ex. : béton contaminé en PFAS provenant de la Base militaire de Bagotville).
- Participation active de la RMR à un comité regroupant plusieurs gestionnaires de LET au Québec. Ce comité vise à identifier des solutions concrètes et durables pour éliminer ou réduire les PFAS à la source.
- Communication et échange avec le ministère de l'environnement.



Suivi de la faune aviaire - migration

Période la plus active : d'octobre au début novembre

Observations 2024

- Moyenne de 800 goélands observés près du front de déchets
- Pointes allant jusqu'à 1 200 oiseaux

Comparatif 2023

- Moyenne de 600 goélands
- Pointes similaires à 1 200 goélands

Démarche spécifique

Contexte :

Au printemps 2024, la RMR a entrepris une démarche spécifique avec le secteur du lac Marco en raison de l'augmentation du nombre de goélands fréquentant la zone

Action :

Pour dresser un portrait précis de la situation, la RMR a demandé aux résidents de transmettre leurs observations des oiseaux en remplissant le formulaire de signalement.

Constat : Les périodes de fréquentation des goélands correspondent aux mêmes périodes d'affluence observées au LET.

Solution : Mettre en place des dispositifs d'effarouchement pour dissuader les goélands de s'installer au lac Marco et prévenir leur utilisation du secteur comme lieu de repos.

Suivi des lacs

Paramètres	Description	Unités	Lac Bellevue 1			Lac Bellevue 2			Lac Marco 1			Lac Marco 2			Lac de l'Île Flottante		
			Été 2024	Automne 2024	Automne 2013	Été 2024	Automne 2024	Automne 2013	Été 2024	Automne 2024	Automne 2013	Été 2024	Automne 2024	Automne 2013	Été 2024	Automne 2024	Automne 2013
Dureté totale	Quantité de sels présents dans l'eau	Mg CaCO ₃ /L	21	20	23	21	20	17	20	18	16	19	18		20	20	18
Matières en suspension	Particules minérales et organiques dans l'eau	mg/L	2	3	<3	3	3	<3	2	2	<3	2	2		13	4	<3
pH	Niveau d'acidité ou de basicité de l'eau		7,38	6,42	7,21		7,32		7,21	6,45	7,06	7,23	6,64		6,68	6,46	7,13
DBO5	Demande biologique en oxygène sur 5 jours (matière organique biodégradable)	mg/L	<4	<4	8	7,25	6,67	9	<4	<4	<2	<4	<4		<4	<4	<2
Coliformes fécaux	Bactéries	UFC/100 ml	1	0	<10	<4	<4	<10	1	11	7	0	1		7	0	35
Pseudomonas Aeruginosa	Bactéries	UFC/100 ml	0	TNI	<1	2	0	0	0	0	0	0	TNI		0	*	<1
Salmonelle	Bactéries	pres/abs	Prés	abs	abs	0	TNI	abs	abs	abs	-	abs	abs		abs	abs	Pas mesuré
Zinc	Indicateur associé au lixiviat de LET	mg/L	<0,07	<0,07	0,018	<0,007	<0,007	0,021	<0,007	<0,007	0,016	<0,007	<0,007		<0,007	<0,007	0,021
Composés phénoliques	Indicateur associé au lixiviat de LET	mg/L	<0,002		<0,002	0,002		<0,002	<0,002		<0,002	0,002			<0,002		<0,002
Azote ammoniacal	Indicateur associé au lixiviat de LET	mg/L	<0,02	<0,002	<0,2	<0,02	<0,002	<0,2	<0,02	<0,002	<0,2	<0,02	<0,002		0,081	0,092	<0,002

Avis de non-conformité

La RMR a reçu deux avis de non-conformité en 2024.

- 8 octobre: non-respect du délai de communication avec le MELCCFP à la suite de l'incendie survenu le 10 avril 2024.
- 5 décembre :
 - Qualité des eaux souterraines (1 coliforme).
 - Le piézomètre concerné est situé en dehors de l'aire d'écoulement des cellules.

**Suivi des
opérations 2024-2025**



Cellules d'enfouissement

2024

- Aménagement de la cellule #8.
- Dynamitage de la section nord de la cellule 9 et de la section sud de la cellule #10.
- Déboisement et décapage de la cellule #10.
- Recouvrement final phase 5 (0,8 ha).

2025

- Aménagement de conduites horizontales de captage de biogaz.



Portrait de l'enfouissement



Autres travaux

- Réparation du chemin d'accès du LET-section 3
- Dragage du bassin d'accumulation de lixiviat de l'usine
 - Pompage des boues dans des géotubes
 - Objectif : atteindre la siccité recommandée pour permettre une disposition locale à l'enfouissement.



Suivi du dossier du projet d'agrandissement



Prochaines étapes

